



**Pré-inscription**  
**Marché de Noël de Pontarlier**  
**du jeudi 8 décembre au samedi 24 décembre 2022**  
**(possibilité de prolongation du 27 au 30 décembre – voir conditions au chapitre V)**

### **I - Localisation et règlement**

Une nouvelle formule du Marché de Noël de Pontarlier a été validée avec ces lieux d'implantation :  
Place St Bénigne, Place d'Arçon et Place St Pierre.

NB : L'extension du Marché de Noël, place St Pierre est réservée aux commerçants sédentaires de cette place.

Le règlement 2022 sera voté au Conseil Municipal du 4 juillet et sera téléchargeable sur :  
[www.ville-pontarlier.fr](http://www.ville-pontarlier.fr) à partir du 8 juillet.

### **II - Horaires d'ouvertures : (à confirmer)**

1/ Tous les jours (y compris le week-end) : 10h – 19h ouverture obligatoire

2/ Prolongation possible (pour les volontaires) :

- du lundi au jeudi jusqu'à 20h

- du vendredi au dimanche jusqu'à 22h

Attention aucun débit de boisson après 21h30

### **III - Installation :**

Installation dans les chalets à partir du mercredi 07 décembre 2022 à 14h (à confirmer)

Ouverture au public le jeudi 8 décembre à 14h.

## **IV – Clôture du marché**

Le samedi 24 décembre à 17h

Possibilité de libérer les chalets dès 15h ce même jour sans accès direct en véhicule au chalet avant 17h.

## **V – Prolongation d'un mini marché autour de la patinoire**

- du mardi 27 décembre au vendredi 30 décembre

Attention si vous souhaitez participer à cette prolongation :

Sélection : 12 chalets étant disponibles seuls 12 exposants seront sélectionnés.

Importants : Les dossiers seront sélectionnés par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).

La tenue de ce mini marché après le 24 décembre sera en fonction du nombre de participants effectifs et sera définitivement arrêtée et validée au 2 novembre 2022 selon le nombre de participants volontaires.

### **Horaires d'ouverture :**

1/ Du mardi au vendredi : 10h – 19h ouverture obligatoire

2/ Prolongation possible (pour les volontaires) :

- du mardi au vendredi jusqu'à 20h

*Déménagement et installation possibles* : entre le 24 décembre après 17h et le 25 décembre (vous pouvez être amené à changer de chalet suivant votre implantation lors du marché de Noël). Afin de préserver la mixité des activités du 8 au 24 décembre du Marché de Noël, les participants à la prolongation ne seront pas installés automatiquement dans les chalets autour de la patinoire. Un déménagement est donc à prendre en compte. Les participants qui durant les 1ères semaines auraient bénéficié d'un chalet d'angle, ne se verront pas garantir de poursuivre la prolongation avec ce même type de chalet.

*Sécurité* : durant cette prolongation, la Ville de Pontarlier ne proposera pas de gardiennage. Seules les caméras de vidéo protection seront en place. Les exposants devront prendre leurs dispositions quant à la sécurité de leurs marchandises chaque fin de journée.

Patinoire : les bénévoles de l'Oms assureront l'ouverture de la patinoire au public de 14h à 19h du 27 au 30 décembre.

*Animations* : les animations ne seront pas prolongées après le 24 décembre. Seule la patinoire sera proposée au public. La présence du manège devrait également être assurée.

Tarifs : 43 €/jour (172 €) :



**Les options ci-dessous ne peuvent être attribuées systématiquement chaque année**



1 volet de côté : oui  non



Avec de préférence  
Ouverture complète : oui  non

Liste du matériel électrique utilisé : ...**REmplir LA FEUILLE BESOIN ELECTRIQUE EN ANNEXE**

A préciser : monophasé  Triphasé :

**IMPORTANT : si la feuille en annexe n'est pas remplie, aucun branchement électrique ne sera prévu pour votre chalet.**

Puissance électrique nécessaire en watts : .....

**Rappel**

Votre demande d'inscription vous sera retournée, sans avoir été étudiée, si les pièces suivantes ne sont pas jointes :

- le bulletin d'inscription, daté, signé, et toutes les rubriques complétées,
- la demande de branchement électrique
- un exemplaire du règlement, daté, signé et paraphé à renvoyer lors de sa parution sur le site internet à partir du 8 juillet
- **un extrait d'inscription au registre de la Chambre de Commerce, au Répertoire des Métiers, Mutualité Sociale Agricole, ou photocopie de la carte de commerçant non sédentaire, datant de moins de 3 mois.**
- une attestation d'assurance Responsabilité Civile, pour l'année 2022 dans le cadre de votre activité
- des photos récentes, en couleur, des produits présentés à la sélection

Une participation précédente ne dispense pas de fournir ces documents.

Si votre dossier est accepté, un courrier vous sera adressé avec les modalités de règlement de votre chalet.

Pour votre information les tarifs de location sont les suivants :

Tarif journée 55 €

Le Marché de Noël compte 16 jours.

Tarif marché de Noël du 8 au 24 décembre :

880 € pour 1 chalet

Tarif marché de Noël du 8 au 24 décembre + mini marché jusqu'au 27 au 30 décembre :

1052 € (880 € + 172 €) pour 1 chalet

Date

Cachet et signature

Précédés obligatoirement de la mention manuscrite :

"Lu et approuvé"

Dossier complet à retourner :  
Mairie de Pontarlier – Service Communication  
56 rue de la République - B.P. 259 – 25304 – PONTARLIER CEDEX  
Renseignements : 03.81.38.82.48  
[v.zago@grandpontarlier.fr](mailto:v.zago@grandpontarlier.fr)



# DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE PROVISOIRE

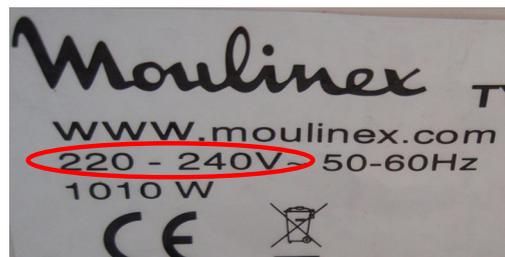
## MODE OPERATOIRE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

17	18	LISTE EXHAUSTIVE DU MATÉRIEL À INSTALLER (SONO, ORDINATEURS, CAFETIÈRES, ETC)	QUANTITÉ	PUISSANCE DU MATÉRIEL À INSTALLER			TOTAL KW	TOTAL AMPÈRES
				240 OU 400 VOLTS	PUISSANCE OU INTENSITÉ	VALEUR		
				choisir dans la cellule				
19	20					0,00	0,00	
21	22					0,00	0,00	
23	23	1	2	3	4	5	0,00	0,00
24	24						0,00	0,00
25	25						0,00	0,00
26	26						0,00	0,00
27	27						0,00	0,00
28	28						0,00	0,00

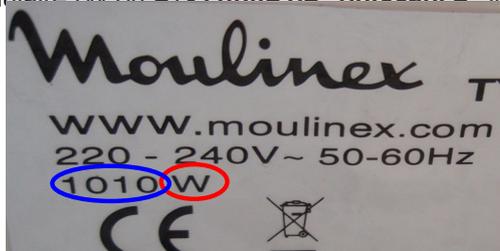
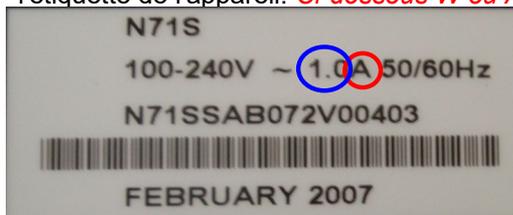
**1** : Lister les **appareils électriques** déjà présents ou qui seront présents dans les locaux. Ex : ordinateur, imprimante, cafetière, four, réfrigérateur, éclairage...

**2** : Indiquer le **nombre d'appareil** du même type.

**3** : Indiquer - à l'aide de la liste de choix du formulaire (240 V ou 400 V) - **la tension en Volt (V)** indiquée sur l'étiquette de l'appareil. *Ci-contre 240 V*.



**4** : Indiquer - à l'aide de la liste de choix du formulaire (W ou A) - l'unité de **"puissance"** indiquée sur l'étiquette de l'appareil. *Ci-dessous W ou A*.



**5** : Indiquer **la valeur de "puissance"** en W ou en A indiquée sur l'étiquette de l'appareil. *Ci-dessus 1010 ou 1*.

Nous restons à votre disposition au **03.81.39.92.83** si vous rencontrez des problèmes pour remplir cette fiche.

DIRECTION INGENIERIE ET TRANSITION ENERGETIQUE  
Christophe DEMESMAY - 03.81.39.92.83 - c.demesmay@ville-pontarlier.com

Rappel : 1 kW = 1 000 Watts